

Faire fructifier votre patrimoine



FPG Sélect
PlacementPlus^{MD}

Aperçu des FPG Sélect

Les FPG Sélect se démarquent de tout autre produit de placement actuellement disponible au Canada. Pour répondre à vos principaux besoins financiers, nous avons regroupé les meilleures caractéristiques sous trois séries, et ce, dans le cadre d'un seul contrat. Vous avez aussi accès à un éventail de premier ordre de fonds primés offerts par divers gestionnaires figurant parmi les plus importants au Canada.

- PlacementPlus est, parmi les trois séries, celle qui offre la gamme de fonds la plus étendue, pour une souplesse maximum dans le choix des placements
- RevenuPlus peut contribuer à procurer un revenu de retraite prévisible, durable et potentiellement croissant la vie durant et ce, dès l'âge de 55 ans
- SuccessionPlus aide les épargnants à protéger l'actif qu'ils destinent à leurs bénéficiaires

FPG Sélect : une protection viagère... pour votre avenir

	Accroissement du patrimoine (34-44)	Accroissement accéléré du patrimoine (45-64)	Préservation du patrimoine (65+)
Accumulation	Potentiel de croissance maximum PlacementPlus		
Protection du revenu		Protection du revenu la vie durant RevenuPlus	
Préservation du patrimoine			Garantie au décès de 100 % SuccessionPlus

Ces renseignements s'appliquent aux contrats FPG Sélect souscrits à partir du 5 octobre 2009.

Êtes-vous à la recherche d'un placement qui offre un vaste choix de fonds tout en comportant un élément de protection?

PlacementPlus est une solution intéressante pour les épargnants qui recherchent un éventail de premier ordre de fonds primés offerts par divers gestionnaires figurant parmi les plus importants, tout en bénéficiant des éléments de protection d'un contrat à fonds distincts.

PlacementPlus réunit les caractéristiques et avantages suivants pour vous aider à accroître et à protéger votre patrimoine :

FAMILLE DE FONDS PRIMÉS

Les épargnants ont accès à plus de 80 fonds sélectionnés avec soin, dont bon nombre ont été primés. La série PlacementPlus offre un éventail complet de catégories d'actif allant des fonds de titres à revenu fixe aux fonds d'actions spécialisés. Elle vous permet aussi de profiter des compétences de nombreux gestionnaires parmi les plus importants au Canada.

FLEXIBILITÉ

Vous avez la possibilité d'effectuer des virements entre fonds et entre gestionnaires de fonds, selon l'évolution de vos besoins ou de vos préférences¹. Vous pouvez aussi accéder à votre épargne en tout temps (moyennant des frais, selon le cas). En outre, de multiples options de frais de souscription sont offertes : frais d'entrée (FE), frais modérés (FM), frais de sortie (FS) et Fonds de catégorie F.

PROTECTION CONTRE LES CRÉANCIERS

PlacementPlus peut contribuer à protéger votre actif contre les créanciers. Cette caractéristique est idéale pour les membres des professions libérales et les propriétaires de petite entreprise qui cherchent une façon de protéger leurs biens personnels en cas de recours en responsabilité professionnelle.

ACCÈS AUX AUTRES SÉRIES

À l'approche de la retraite, vous pourrez passer à la série RevenuPlus pour mieux atteindre le revenu de retraite que vous souhaitez ou à la série SuccessionPlus pour protéger le patrimoine que vous destinez à vos proches².

GARANTIES ET FRAIS

Garantie à l'échéance – Le 31 décembre de l'année de votre 100^e anniversaire de naissance (ou à une date antérieure là où la législation l'exige), nous vous garantissons le versement de 75 % de tous les dépôts effectués (réduits en proportion des retraits), même en cas de baisse des marchés.

¹ Les virements entre fonds assortis d'options de frais différentes peuvent entraîner des frais supplémentaires. Les retraits, virements entre fonds et virements entre séries de fonds peuvent entraîner une charge fiscale. ² Lors du passage à une autre série, de nouveaux documents d'information sur le produit et formulaires doivent être signés.

Garantie au décès – À votre décès, vos bénéficiaires sont assurés de recevoir le plus élevé des montants suivants : la valeur marchande ou la garantie au décès (75 % de tous les dépôts effectués, réduits en proportion des retraits).

Aucuns frais annuels, outre le RFG des fonds.

POSSIBILITÉ D'ÉVITER L'HOMOLOGATION

Au décès, le produit de votre contrat peut être versé directement à vos bénéficiaires désignés, en toute discrétion¹ et en évitant les délais et les frais d'homologation.

Assurer le transfert en douceur du produit d'un placement à des bénéficiaires peut représenter tout un défi pour de nombreuses raisons.

- Le processus d'homologation peut prendre beaucoup de temps, souvent des mois, voire même des années, en cas de contestation du testament
- Les frais d'homologation et de succession peuvent réduire de beaucoup la valeur du patrimoine laissé aux bénéficiaires
- Le processus d'homologation rend public les détails d'une succession
- Enfin, il s'agit d'un processus soulevant beaucoup d'émotions

Toutefois, les contrats FPG Sélect permettent de désigner un ou des bénéficiaires. Lorsqu'on désigne un bénéficiaire autre que les ayants droit, le produit du contrat ne passe pas par la succession et donc on évite l'homologation. Le produit du contrat est versé directement au bénéficiaire, ce qui contribue à éliminer quelques-uns des problèmes indiqués plus haut. De plus, tous les frais de souscription reportés encore exigibles au moment du décès sont annulés.

CHOIX DE FONDS ET GESTION DES PLACEMENTS

Le Service de gestion des placements (SGP)

est composé d'une équipe mondiale d'experts aux compétences uniques qui se consacrent exclusivement à l'élaboration d'éventails de fonds de premier ordre. Cette équipe – dont les activités reposent sur un processus rigoureux de sélection et d'examen appelé Surveillance des placements^{MD} – repère les fonds et les gestionnaires de fonds capables à long terme :

- De dégager de bons résultats sur des cycles boursiers variés, et
- De respecter leur proposition de valeur

Grâce à la Surveillance des placements^{MD}, programme exclusif à Manuvie, nous effectuons pour vous un suivi des gestionnaires de fonds. Nous veillons à ce que chaque fonds soit géré de manière conforme au style et aux objectifs établis.

Il n'y a pas de frais d'homologation au Québec. Pour les épargnants du Québec, le terme homologation désigne le processus de règlement de la succession et les frais y afférents.

¹ En Saskatchewan, les biens détenus conjointement et les contrats d'assurance dont le bénéficiaire est désigné sont inclus dans la demande d'homologation bien qu'ils ne soient pas transmis par voie de succession ni soumis aux frais d'homologation.

Gestionnaires de fonds canadiens chevronnés et sélection de fonds primés

Comme le potentiel de croissance est un enjeu important, nous avons bonifié l'éventail de fonds de la série PlacementPlus du FPG Sélect. PlacementPlus vous offre choix et qualité – bon nombre de fonds étant composés de placements sous-jacents qui ont

obtenu une note supérieure de la société Morningstar ou qui ont reçu un prestigieux prix Lipper. Du FPG Sélect Avantage Manuvie à des fonds d'actions spécialisés, PlacementPlus a tous les éléments qu'il vous faut pour accroître votre patrimoine.

Gestionnaires de fonds proposés dans le cadre des FPG Sélect PlacementPlus



Que faites-vous après le travail?

Fonds Dynamique^{MD}
Investissez dans les bons conseils.

 **Gestion d'actifs Manuvie.**



CONSEILS EN PLACEMENTS
PORTLAND



**Gestion de
Placements TD**



RBC Gestion d'Actifs[®]



Mackenzie
PLACEMENTS



 **Banque Manuvie**
Pour votre avenir^{MC}

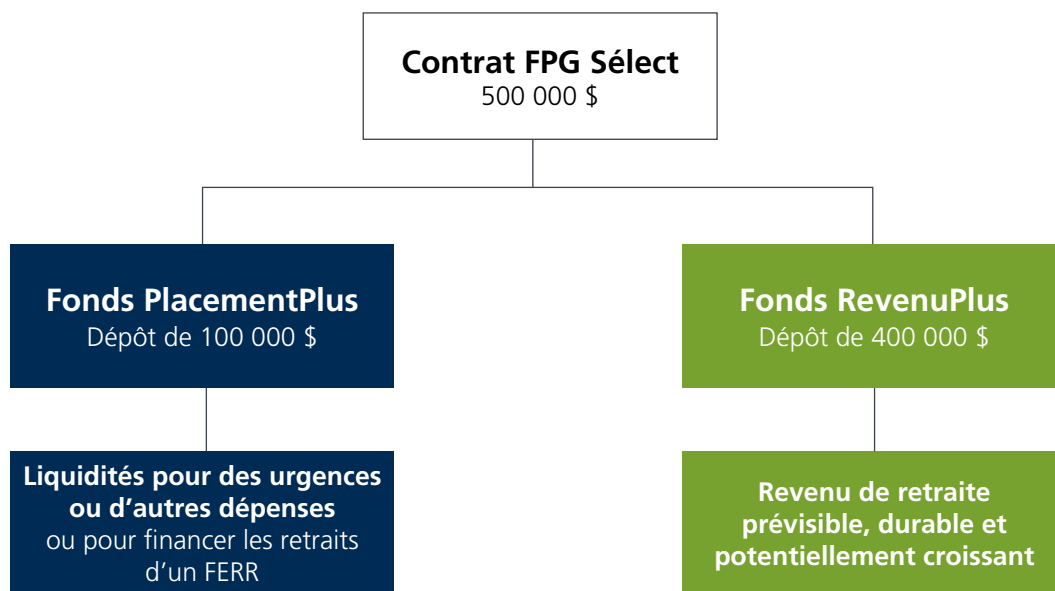
M A W E R
INVESTMENT MANAGEMENT LTD

Possibilités offertes par PlacementPlus

Les épargnants peuvent profiter d'autres avantages en jumelant des fonds de série PlacementPlus à des fonds d'une autre série dans le cadre de leur contrat FPG Sélect.

Par exemple, en combinant des fonds PlacementPlus et RevenuPlus dans un même contrat, les épargnants

bénéficieront à la fois de la liquidité de PlacementPlus et du revenu de retraite prévisible, durable et potentiellement croissant de RevenuPlus. En effet, s'ils prélèvent sur les fonds PlacementPlus les sommes dont ils ont besoin en cas d'urgence ou de dépenses imprévues cela n'aura aucune incidence sur le revenu que leur procure RevenuPlus*.



* Des restrictions relatives à l'âge ou autres peuvent s'appliquer.



Faites confiance à la solidité financière et à la stabilité de Manuvie

Solide – Les fonds gérés par la Financière Manuvie et ses filiales s'élèvent à 492 milliards de dollars canadiens¹.

Fiable – Plus d'un Canadien sur cinq bénéficie des produits et services que Manuvie offre dans le cadre de ses principales activités, soit des produits individuels d'assurance vie, d'assurance maladie ou de gestion de patrimoine, des services bancaires, des programmes d'avantages sociaux, des régimes d'épargne collective ainsi que des régimes destinés aux associations de diplômés et de professionnels partout au pays.

Sûre – Manuvie respecte scrupuleusement ses promesses depuis plus de 120 ans.

Avant-gardiste – La Financière Manuvie est un chef de file mondial de la protection financière et de la gestion de patrimoine. Elle offre une gamme complète de produits et services pour satisfaire les besoins actuels et futurs des particuliers et des groupes.

Brillante réputation

- Manuvie jouit d'une brillante réputation établie sur sa croissance antérieure, ses pratiques de gouvernance d'entreprise et la compétence de son équipe de direction
- Manuvie possède une forte capacité de règlement et d'excellentes notes de solidité financière accordées par toutes les agences de notation
- Manuvie est la plus importante société d'assurance du Canada et l'une des cinq plus importantes sociétés du monde
- Elle a été constituée en société en 1887, et son premier président fut Sir John A. Macdonald, le premier à remplir la fonction de premier ministre du Canada

¹ En date du 30 septembre 2011



**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER FINANCIER
OU VISITEZ FPGSELECTMANUVIE.CA**

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les garanties à l'échéance et au décès sont réduites en proportion des retraits. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur du contrat d'assurance FPG Sélect Manuvie, qui propose les séries RevenuPlus, SuccessionPlus et PlacementPlus, et le répondant des clauses de garantie contenues dans ce contrat. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » ainsi que RevenuPlus, SuccessionPlus, PlacementPlus et Surveillance des placements sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2285F 01/12 TMK768F

 **Investissements Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir^{MC}